

RENOUVELLEMENT CONVENTION OBJECTIFS
ENTRE
« L' Association Conjuquons Notre Net (AC2N) »
et « la Ville des Pennes Mirabeau »

Par délibération n° 184x04 le Conseil Municipal a renouvelé la convention d'objectifs qui lie la ville des Pennes Mirabeau avec l'association: « ASSOCIATION CONJUGUONS NOTRE NET /AC2N» cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé de prolonger les effets de ladite convention en précisant les actions éligibles dans la convention (ci-annexée) pour l'année 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des actions,

- APPROUVE la reconduction de la convention avec l'association AC2N
- AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention
- PRECISE que l'association remplit les conditions légales au titre de la loi 1901 et qu'elle percevra une subvention de la ville dont le montant sera fixé par le vote du Budget primitif 2006
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 décembre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER